

# Note d'orientation: Maintenir les liens pour les enfants et les jeunes dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Cette note d'orientation a été préparée par la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada avec les conseils d'experts de réseaux de jeunes pris en charge, de prestataires de services et de chercheurs. Publiée le 14 avril 2020, cette note d'orientation sera mise à jour en fonction de l'évolution des connaissances et des circonstances.

#### Introduction

Au 31 mars, toutes les provinces et tous les territoires du Canada, à l'exception de trois, avaient suspendu les visites familiales en personne pour les enfants et les jeunes pris en charge, certaines juridictions autorisant des dérogations en cas de circonstances atténuantes. Ces changements sont survenus alors que les gouvernements et les communautés mettaient en place des mesures de distanciation physique pour ralentir la transmission du virus COVID-19. Bien que ces mesures aient été jugées cruciales par les responsables de la santé publique, nous devons considérer la promotion et la protection de la santé en même temps que les autres besoins et droits critiques et uniques des enfants, des jeunes et des familles, et adopter des pratiques qui (1) atténuent ou adoucissent les impacts des mesures de contrôle de la santé sur ces autres droits dans la mesure du possible, et (2) révisent régulièrement les mesures de contrôle et leurs impacts, en particulier sur ceux qui sont dans les situations les plus vulnérables.

Dans le cadre du système de protection de l'enfance du Canada, la majorité des enfants et des jeunes sont placés dans des cadres familiaux, dans des familles d'accueil ou des familles de la parenté ou dans des établissements de soins. Beaucoup de ces prestataires de soins sont plus âgés et présentent un risque accru de complications dues à la COVID-19. Certains enfants et jeunes, y compris ceux qui sont handicapés ou qui nécessitent des soins spécialisés, sont pris en charge dans des contextes de groupe, aux côtés de leurs pairs et de leurs soignants qui peuvent avoir des problèmes de santé sous-jacents qui les mettent également en danger. Ainsi, la limitation des visites familiales en personne est une considération clé pour protéger les communautés de soins plus larges pour les enfants et les jeunes.

# Droits, connexion et appartenance : Une approche équilibrée de la protection de la santé

Les mesures de quarantaine telles que les fermetures d'écoles et les restrictions de mouvements perturbent la routine et le soutien social des enfants, créant de nouveaux défis en matière d'éducation, de développement, de santé mentale, de relations familiales et de protection. Leur accès à des mesures de protection, y compris le soutien familial et communautaire, est également limité. Les mesures de contrôle sanitaire qui ne tiennent pas compte des droits et des besoins des enfants peuvent avoir des effets négatifs et des mécanismes d'adaptation. Les enfants, les jeunes et les familles qui sont déjà vulnérables en





raison de l'exclusion socio-économique ou qui vivent dans un environnement surpeuplé sont particulièrement exposés.<sup>1</sup>

La mise en œuvre de mesures exceptionnelles de protection de la santé en situation d'urgence a des conséquences néfastes sur les enfants et les jeunes, affectant de nombreux aspects de leurs droits et de leur bien-être, y compris leur droit aux relations familiales, à la santé mentale et au développement. L'adoption de mesures d'atténuation est nécessaire pour adoucir ou éviter ces impacts tout en protégeant la santé. Ces mesures comprennent des efforts acharnés pour maintenir et promouvoir des liens significatifs avec la famille, la communauté, la culture et la langue. Cela est particulièrement important pour les enfants, les jeunes et les familles qui ont déjà été profondément affectés par les inégalités dans les services publics, et par les politiques coloniales et génocidaires qui les ont inutilement éloignés de leurs foyers et de leurs communautés et les ont déconnectés de leurs aînés, de leurs traditions culturelles et de leurs langues.<sup>2</sup>

Il peut être difficile pour un enfant de se remettre d'une atteinte, même temporaire, à son droit de maintenir et de développer ses relations familiales, sa langue et sa culture. Les besoins émotionnels et relationnels des enfants et des jeunes sont satisfaits par les liens sociaux et l'accès à la famille et à la culture, tout comme leurs besoins physiologiques — les enfants de moins de 5 ans sont particulièrement vulnérables car ils traversent une période de développement critique, nécessitant des attachements sains pour un développement biologique optimal, y compris le développement du cerveau.<sup>3</sup>

La Convention relative aux droits de l'enfant affirme le droit des enfants à ce que leur intérêt supérieur soit considéré comme une priorité, en tenant compte de tous leurs droits dans les décisions qui les concernent (article 3); de nombreuses dispositions reconnaissent les droits des enfants à maintenir ou à retrouver des relations familiales, à pratiquer leur langue et leur culture, et à être entendus lorsque des décisions les concernent.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) reconnaît le "droit des familles et des communautés autochtones à conserver la responsabilité partagée de l'éducation, de la formation, de l'instruction et du bien-être de leurs enfants, conformément aux droits de l'enfant". L'article 14.3 de la DNUDPA stipule que "les États prennent,

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Centre of Excellence for Early Childhood Development. Encyclopedia on Early Childhood Development. <a href="http://www.child-encyclopedia.com/">http://www.child-encyclopedia.com/</a>.



¹ UNICEF. (April 9, 2020). Don't let children be the hidden victims of COVID-19 pandemic. <a href="https://www.unicef.org/press-releases/dont-let-children-be-hidden-victims-covid-19-pandemic">https://www.unicef.org/press-releases/dont-let-children-be-hidden-victims-covid-19-pandemic</a>
²Cette situation touche de manière disproportionnée les Premières nations, les Inuits et les Métis ainsi que les Afro-Canadiens. Il y a plus d'enfants autochtones pris en charge aujourd'hui qu'au plus fort de l'ère des pensionnats. Selon le recensement de 2016, les enfants autochtones de moins de 14 ans représentent 52,2 % des enfants placés en famille d'accueil, alors qu'ils ne représentent que 7,7 % des enfants au Canada (Statistique Canada, 2016). Les résultats d'une étude réalisée en 2016 en Ontario indiquent que "par rapport aux enfants blancs, les enfants autochtones ont deux fois plus de chances de faire l'objet d'une enquête, 41 % plus de chances d'être transférés vers des services de protection de l'enfance et 2,7 fois plus de chances d'être placés dans des foyers d'accueil. Par rapport aux enfants et aux jeunes blancs, les enfants et les jeunes noirs ont 39 % plus de chances de faire l'objet d'une enquête, 8 % plus de chances d'être transférés vers des services permanents et 13 % plus de chances d'être placés dans un établissement de soins extrafamiliaux (MacDonald & Wilson).



conjointement avec les peuples autochtones, des mesures efficaces pour que les autochtones, en particulier les enfants, y compris ceux qui vivent en dehors de leurs communautés, aient accès, lorsque cela est possible, à une éducation dans leur propre culture... dispensée dans leur propre langue".

Ces droits sont considérés comme étant liés entre eux et non comme une hiérarchie de besoins, c'est pourquoi ils doivent être soutenus dans la mesure du possible même lorsque la protection de la santé devient une considération prédominante.

Si certaines limites aux droits des enfants, des jeunes et des familles peuvent être nécessaires en cas d'état d'urgence — comme la pandémie actuelle de COVID-19 — ces restrictions doivent être raisonnables, justifiables et fondées sur une prise de décision judicieuse. Toutes les situations doivent être évaluées individuellement et toute limite doit être limitée dans le temps, avec des périodes de révision régulières mises en place pour modifier, assouplir ou libérer les restrictions dès que possible. Des exceptions doivent être faites au cas par cas lorsque cela est possible.

Au-delà du respect des droits des enfants et des jeunes, les gouvernements, les agences et les prestataires de soins doivent les aider à se sentir en sécurité et à garder espoir. Cela ne peut être facilité qu'en créant les conditions dans lesquelles les relations et les liens significatifs peuvent être maintenus et entretenus.

## Permettre des connexions significatives dans le contexte de la COVID

Nous devons tous faire preuve de créativité et de détermination dans nos efforts pour protéger, maintenir et renforcer les liens des jeunes avec leur famille, leur communauté, leur culture et leur langue, maintenant et après la pandémie. Un niveau minimum d'accès significatif doit être maintenu, un niveau qui satisfait les besoins relationnels et émotionnels de l'enfant ou de l'adolescent et ceux des personnes avec lesquelles il est en contact.

#### Orientations pour les prestataires de services

- Protéger et promouvoir les liens familiaux et culturels importants pour tous les enfants et les jeunes, en accordant une attention particulière à ceux qui sont largement surreprésentés dans les services de prise en charge, à savoir les enfants et les jeunes des Premières nations, Métis, Inuits, Afro-Canadiens et LGBTQ2E+. Créer un espace pour les pratiques culturelles, les respecter et les soutenir.
- Maximiser les opportunités dans le cadre des directives de santé publique. Lorsque cela
  est permis, créer des environnements où les jeunes et leurs familles peuvent
  communiquer tout en respectant les directives en matière de distanciation physique
  avec un équipement de protection individuelle approprié.
- Offrir des possibilités de connexions fréquentes et importantes (c'est-à-dire par téléphone, SMS, chat en ligne ou vidéoconférence, ou par l'envoi et la réception de colis). Dans les foyers et les centres où il n'existe que des téléphones collectifs, des dispositions doivent être prises pour que les jeunes puissent accéder à un appareil mobile et communiquer avec leur famille et leurs réseaux de soutien de base en





isolement, notamment en accédant à des programmes culturels et linguistiques en ligne.

- Offrir aux enfants et aux jeunes qui se rapprochent du point de réunification familiale la possibilité d'une visite familiale prolongée à domicile. Cela est particulièrement important pour les jeunes enfants, les mères et les pères, qui représentent la plupart des cas de réunification familiale et qui sont gravement menacés par le traumatisme d'une séparation prolongée.
- Contacter les jeunes qui ont récemment dépassé l'âge de la prise en charge et leur fournir le soutien dont ils ont besoin pour rester en contact avec leurs pairs, leurs proches, leur culture, leur communauté et leur langue. Offrir une option de soutien et de placement prolongé après la prise en charge, tout en maximisant les liens.
- Maintenir les aides telles que le logement et les aides au revenu pour les jeunes qui ont dépassé l'âge de la prise en charge, en fonction des besoins individuels.
- Contactez les réseaux de jeunes pris en charge pour obtenir des conseils sur la meilleure façon de créer et de maintenir des pratiques sûres et saines pour les enfants et les jeunes pris en charge et aider les jeunes à se connecter à leurs pairs. De nombreux réseaux et organisations de jeunes organisent des chats vidéo et des programmes en ligne liés à la santé mentale, aux pratiques culturelles et au développement des compétences.
- Veiller à ce que des mesures de responsabilisation soient mises en place pour garantir une fréquence et une importance appropriées de la connexion.
- Maintenir et encourager des formes de soins permanents pour les jeunes pendant la COVID-19 afin de faciliter leur transition après la fin de la pandémie. La permanence comprend les soins habituels, la tutelle, l'adoption, la réunification et les liens avec la communauté.

#### Orientations pour les gouvernements

- Désigner le bien-être et la protection des enfants comme des services essentiels.
- Donner aux prestataires de services et aux travailleurs sociaux la possibilité d'être créatifs dans l'organisation de certaines visites d'enfants et de jeunes avec leurs parents ou des proches, tout en respectant les directives en matière de santé (par exemple, les hôpitaux pour enfants au Québec autorisent les visites parentales, dans le cadre de certains paramètres; en Ontario, certains prestataires de services autochtones procèdent au cas par cas et maintiennent les visites dans des cas spécifiques, par exemple lorsque la réunification est très proche).
- Couvrir le coût de la technologie pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes âgées afin que des connexions importantes puissent être maintenues (c'està-dire des tablettes avec des données, des ordinateurs portables, le wi-fi).





- Financer les prestataires de services et les communautés, en leur permettant d'offrir un soutien en ligne gratuit et facilement accessible en matière de santé mentale, y compris l'accès aux aînés, le counseling et la psychiatrie.
- Veiller à ce qu'aucun jeune ne soit retiré de la prise en charge pendant la pandémie et offrir un soutien et des services immédiatement et sans condition afin que les jeunes puissent maintenir des liens importants.

Et parce que la connexion dépend de la capacité des familles à accéder aux ressources:

- Veiller à ce que les efforts de réduction de la pauvreté soient substantiels et que les obstacles à l'accès aux prestations provinciales, territoriales et fédérales soient éliminés pour les personnes qui se trouvent dans les situations les plus précaires.
- Respecter les décisions du Tribunal des droits de l'homme et mettre immédiatement fin au financement inéquitable des services à l'enfance et à la famille dans les communautés des Premières nations afin qu'ils soient mieux à même de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

#### Conclusion

Dans tout le pays, des personnes et des communautés tentent d'assurer la sécurité des enfants, des jeunes et de leurs soignants pendant la pandémie de COVID-19. Nous ne devons épargner aucun effort pour que les enfants et les jeunes pris en charge puissent avoir et maintenir des liens importants avec les personnes qui les aiment. Ensemble, nous devons nous remettre en question et créer les conditions permettant à l'espoir et à l'amour de briller à travers ce moment difficile et d'assurer un avenir meilleur et plus équitable pour tous.

### Groupe consultatif de la note d'orientation

Conseil d'administration de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada Alisha Bowie, Conseil d'adoption du Canada Ashley Dawn, Youth in Care Canada Cheyanne Ratnam, Ontario Child Coalition Dr. Delphine Collin-Vézina, Université McGill Jennifer Dupuis, C.A.R.E. Jeunesse Lisa Wolff, UNICEF Canada

Marie Christian, VOICES: Manitoba's Youth in Care

Melanie Doucet, Association étudiante des ancien(ne)s jeunes placés de Montréal (AEAJPM) Richard Rothenburger, Youth in Care Canada, Saskatchewan Youth in Care and Custody Network

Susan Russell, Fostering Change, First Call BC Child and Youth Advocacy Coalition





#### Références

Centre of Excellence for Early Childhood Development. Encyclopedia on Early Childhood Development. Retrieved from <a href="http://www.child-encyclopedia.com/">http://www.child-encyclopedia.com/</a>.

Committee on the Rights of the Child. (April 8, 2020). Statement on COVID-19 pandemic. Retrieved from <a href="https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/1\_Global/INT\_CRC\_STA\_9095\_E.pdf">https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/1\_Global/INT\_CRC\_STA\_9095\_E.pdf</a>.

MacDonald, D. & Wilson, D. (2016). Shameful neglect: Indigenous child poverty in Canada. Canadian Centre for Policy Alternatives. Retrieved from <a href="https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/shameful-neglect">www.policyalternatives.ca/publications/reports/shameful-neglect</a>.

Statistics Canada. (2016). Census. Retrieved from <a href="https://www12.statcan.gc.ca/census-recense">https://www12.statcan.gc.ca/census-recense</a> ment/index-eng.cfm.

UNICEF. (April 9, 2020). Don't let children be the hidden victims of COVID-19 pandemic. <a href="https://www.unicef.org/press-releases/dont-let-children-be-hidden-victims-covid-19-pandemic">https://www.unicef.org/press-releases/dont-let-children-be-hidden-victims-covid-19-pandemic</a>.

United Nations Convention on the Rights of the Child. Retrieved from <a href="https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx">https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx</a>.

United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Retrieved from <a href="http://www.un.o">http://www.un.o</a> rg/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS en.pdf.

Technical Note: Protection of Children During the Coronavirus Pandemic. The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action. Retrieved from <a href="https://alliancecpha.org/en/system/tdf/library/attachments/the-alliance-covid-19-brief-version-1.pdf?file=1&type=node&id=37184">https://alliancecpha.org/en/system/tdf/library/attachments/the-alliance-covid-19-brief-version-1.pdf?file=1&type=node&id=37184</a>.

